

Séance spéciale du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 15 mai 2013, à 19 h, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
Mme Louise Lebrun, maire de la municipalité de Sainte-Barbe
M. Denis Loiselle, maire de la municipalité de Howick
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Normand Crête, maire de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6630-05-13

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE SERVICE TAXIBUS

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent possède le pouvoir de fournir le service de transport collectif ;

*ATTENDU QU'*en vertu des articles 14.3 et suivants du Code municipal, la MRC du Haut-Saint-Laurent possède le pouvoir de conclure une entente intermunicipale ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a conclu une entente intermunicipale avec la MRC de Beauharnois-Salaberry suivant laquelle et conformément à l'article 14.4 du Code municipal, la MRC du Haut-Saint-Laurent a reçu la délégation de compétence pour les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Étienne-de-Beauharnois ;

6631-05-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour elle-même et pour les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Étienne-de-Beauharnois, octroie le contrat pour le service de transport collectif (taxibus) à Taxi Ormstown Inc. au coût de 42,54 \$/heure, taxes incluses, soit le plus bas soumissionnaire conforme, et autorise le préfet et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, si nécessaire, tout document à cet effet.

ADOPTÉ

3. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6632-05-13

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier